

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

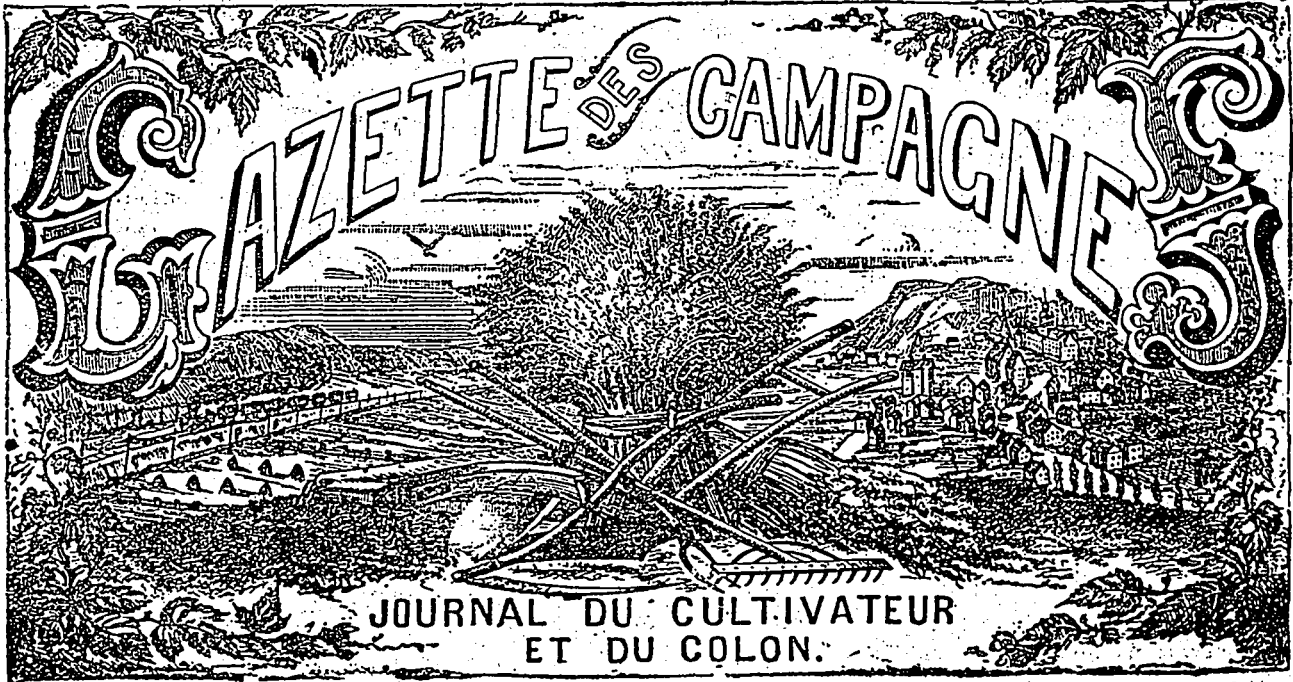
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Un an, \$1 Rédacteur : FIRMIN H. PROULX—Gérant : HECTOR A. PROULX Un an, \$1

Gazette des Campagnes

PUBLIÉE À SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE, P. Q.

SOMMAIRE :

Revue de la semaine : Léon XIII agriculteur.—Les pommes de terre.—La production du blé.—Les bienfaits de l'industrie laitière. — Inauguration de l'embranchement de Tring sur le chemin de fer Québec-Central. — Futurs apôtres du Nord-Ouest.

Causerie agricole : L'œuvre de la colonisation.

Sujets divers : Amélioration des terres tourbeuses.—Comment améliorer une terre argileuse. — Conservation des fruits.—Plan de culture.—Ecole et Station Expérimentale de laiterie de Saint-Hyacinthe.

Choses et autres : Les cercles agricoles et le perfectionnement de notre agriculture.—Les succès en agriculture.

Recette : Ventilation d'une laiterie et d'une cave.

REVUE DE LA SEMAINE

Léon XIII agriculteur. — Léon XIII n'est pas seulement un saint Pape, un diplomate profond, un sivant illustre, il est encore un agriculteur pratique et progressiste dont les expériences constantes serviront désormais à guider les pas incertains des cultivateurs italiens.

Cette année le Souverain Pontife a cultivé le froment, le blé-d'Inde, le coton, la vigne, et le succès qu'il a obtenu dans ces diverses branches de culture prouve du manière péremptoire que le sol d'Italie, bien cultivé, serait une mine d'or pour la population qui cependant s'y débat sous les sinistres étreintes de la misère et de la faim.

Léon XIII, après avoir examiné le genre de culture qui convient le mieux à la constitution respective des divers terrains, a fait ensemercer selon ses observations, et le succès a couronné cet essai, puisque Sa Sainteté a fait le 38 pour un en froment et le cent pour un en blé-d'Inde. D'autre part, le Pape a voulu tenter l'épreuve de la semence sur un terrain naturellement contraire, mais artificiellement corrigé, c'est-à-dire qu'où manquait la chaux, cet élément a été ajouté; où manquait le bicarbonate, cet élément a été ajouté; où manquait l'engrais animal, cet engrais a été prodigué. Le résultat a été supérieur au précédent; le froment a donné le 40 pour un et le blé-d'Inde plus de cent pour un. Toutes ces expériences ont été faites dans les jardins du Vatican, qui ont une étendue considérable.

Maintenant c'est le tour de la vigne. Depuis grand nombre d'années, la vigne qui est le plus grand élé-

ment de richesse en Italie, a été flagellée de diverses maladies qui en ont réduit la récolte à sa plus simple expression.

Léon XIII depuis deux ans, a entrepris une campagne pour relever le moral abattu des vigneron et pour éclairer leur inexpérience routinière.

L'année dernière les vendanges pontificales furent bonnes, cette année elles sont merveilleuses tant au point de vue de la quantité qu'à celui de la qualité.

Le vin du Pape est digne de la table des rois, et de fait Léon XIII le réserve pour la table du Roi des rois, car les 4,000 gallons de vin récoltés cette année dans les vignes du Vatican serviront au Saint Sacrifice de la messe de la Basilique de Saint-Pierre et des SS. Palais Apostoliques.

Le zèle éclairé du Souverain Pontife, en ce qui regarde l'agriculture ne s'est point borné là. Le St-Père est en ce moment à faire imprimer une brochure qui traite de la culture parfaite du froment, du blé d'Inde et de la vigne. Les règles y sont formulées, les observations nombreuses et les exemples sans nombre. Léon XIII, à tous les points de vue, restera dans l'histoire comme un type de bienfaiteur de l'humanité des plus accomplis, et de lui comme de son divin Maître, il sera dit : *Transit benefaciendo!* Humbles paroles qui valent un long et pompeux panégyrique.

Les pommes de terre. — Les nouvelles de la production de la pomme de terre, tant aux Etats-Unis qu'au Canada sont des plus mauvaises.

Aux Etats-Unis, une sécheresse aride accompagnée par des vents excessivement chauds qui durent depuis plusieurs semaines, a causé une hausse considérable sur ce tubercule indispensable à la population pauvre.

Les cours des pommes de terre en gros, par grandes parties sont montés de \$1.50 à \$2.75 par baril. Les détenteurs sont d'avis que les cours augmenteront encore davantage pendant le mois d'octobre où l'on commence à faire des apports en marchandises nouvelles et où les prix retombent à leur niveau normal; on s'attend à ce que, jusque là, les prix augmentent encore de 50c à 75c le minot (\$2.25 à \$2.75 le baril).

Les dommages causés à cette plante par la chaleur aux Etats-Unis sont très considérables et les évaluations officielles du rendement prochain sont de 20 à 35 pour cent au-dessous de celle de l'année dernière.

Le mois de juillet dénote une diminution de 18 pour cent et la température pendant le mois d'août est resté constamment défavorable, si bien qu'on

peut s'attendre à une nouvelle diminution dans le rendement.

Au Canada, dans le district de Québec surtout, la pomme de terre a presque complètement manqué partout. Bon nombre de cultivateurs ne récolteront pas même leur semence.

Quelques-uns, les grands agriculteurs, ont été plus avisés: s'étant aperçu que la pomme de terre manquait, ils ont fait herser leur champ de patates et semer du grain, sarrasin ou autres.

Pour comble de malheur, la patate au Canada a, cette année, une tendance marquée à pourrir.

Actuellement, les patates valent 35c. le minot à Québec, mais nous pourrions bien les payer jusqu'à 80c. cet hiver.

— On a beau prédire que le blé si déprécié se relèvera bientôt, le progrès est très lent. Cet avilissement des prix du blé peut avoir plusieurs causes. Mais la production énorme de la Russie en est une des principales et l'achèvement prochain de la construction du chemin de fer de la Sibirie donnera lieu à un surcroît d'exportation qui chargera tous les marchés de consommation et préviendra la hausse.

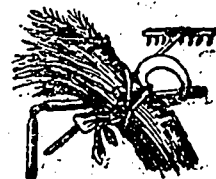
— De 1870 à 1880, l'agriculture au Danemark est tombée dans la stagnation. Grâce à l'industrie laitière ce pays s'est admirablement relevé. Le marché anglais est ouvert au Canada comme au Danemark, et si le prix des céréales a baissé nous en trouvons une ample compensation dans ce que réalisent nos beurres et nos fromages sur ce marché si favorable.

— La semaine dernière a eu lieu avec une grande pompe, l'inauguration solennelle de l'embranchement de Tring, du chemin de fer Québec Central. Il y a eu bénédiction du chemin et un grand banquet.

— Comme on le sait déjà plusieurs collèges de la province de Québec ont consenti à instruire plusieurs enfants du Nord-Ouest, dans l'espoir d'en faire des apôtres chez le peuple et les peuplades des prairies.

M. l'abbé Morin qui vient d'arriver de là-bas en amène sept qui ont été placés comme suit:

Arthur Lamoureux, de Fort Saskatchewan, au collège de Montréal; Willie Donovan, Edmonton, au collège Bourget; Eugène Guibault, de Morinville, à Joliette; Thomas Costello, de Calgary, au collège d'Ottawa; Georges Roy, d'Edmonton, à l'Ecole de Montford; Albert Chevigny, de Saint-Albert, au Séminaire de Québec; Martin Kates, au Juniorat des Oblats à Ottawa.



CAUSERIE AGRICOLE

L'œuvre de la colonisation

Voilà la question qu'agitent dans les différentes provinces du pays, notamment dans la province de Québec, les nombreux amis de l'agriculture.]

Nos Seigneurs les évêques président, d'un côté, à l'établissement de sociétés de colonisation sous le contrôle de nos missionnaires agricoles; de l'autre côté, nos gouvernants ont voulu s'assurer par eux-mêmes du besoin de chaque centre de colonisation, ainsi que des moyens d'encourager le plus efficacement possible les colons dans la tâche si difficile des défrichements qui, avant qu'ils soient terminés pour en obtenir les premières récoltes, exigent de l'appui et des secours en argent et en provisions.

C'est vers nos populations rurales que les esprits sérieux convergent toute leur attention, et même leurs prodigalités et leur sincère dévouement en faveur de l'œuvre par excellence de la colonisation, pour aider le plus efficacement possible à l'ouverture des terres qui n'attendent que le travail du colon pour produire d'abondantes récoltes.

Qui dit "colonisation" indique une œuvre d'exploitation des biens que Dieu a largement répandus sur la terre, au profit de l'homme, pour lui procurer le bien-être le plus sûr et le plus durable. Aussi voyons-nous accomplir la tâche de diriger avec le plus grand dévouement l'œuvre de la colonisation, tout particulièrement par les membres du clergé qui l'ont en si grande considération, car elle est à la fois une œuvre religieuse et patriotique.

"Colonisation", c'est le mot de ralliement de tous ceux qui attachent à l'agriculture l'importance et la considération que partout elle doit avoir; l'œuvre de la colonisation, c'est une protection, un appui sûr pour les populations qui veulent mettre en pratique la culture des champs et qui actuellement sont sans ouvrage, par le trop grand encombrement d'ouvriers dans les villes.

Pour des motifs différents, les industriels, les capitalistes ne peuvent actuellement employer à un salaire suffisant, tous les ouvriers qui se présentent dans les ateliers ou les manufactures pour obtenir de l'ouvrage. Cependant ces épreuves qui se font tout particulièrement sentir dans les villes, ne peuvent qu'être favorables à l'agriculture, en lui fournissant les bras qui lui manquent: condition nécessaire pour augmenter la valeur productive du sol canadien.

C'est donc une mission importante à accomplir que de favoriser l'œuvre de la colonisation, et de nombreuses occasions à offrir à ceux qui seraient en état de contribuer à ce mouvement favorable à la colonisation et par là même à la culture des champs.

Il ne faut pas que des demi-mesures pour favoriser cette œuvre par excellence, car elles seraient insuffisantes et par cela même inutiles; une assistance incomplète, pour ainsi dire mesquine, découragerait davantage les colons qui ont besoin de secours jusqu'à ce que le lot défriché puisse fournir une récolte suffisante à l'entretien de l'exploitation de la ferme; cet encouragement doit tout particulièrement s'appliquer aux colons qui ont des aptitudes en fait de culture, car s'il y avait dans cette condition un apprentissage à faire, le succès serait lent à se faire sentir, et de là il y aurait découragement.

Pour ceux qui veulent s'établir comme colons, et qui ne sont nullement initiés à la culture, qui ne connaissent rien des travaux qu'elle nécessite, il serait mieux pour eux de faire auparavant leur apprentissage dans une de nos écoles spéciales d'agriculture qui donnent un cours de défrichement ensemble avec l'enseignement de toutes les autres branches d'industrie agricole. Le temps utilisé à suivre ces cours d'agriculture théorique et pratique ne saurait manquer d'être avantageux aux jeunes colons, ainsi qu'à ceux qui deviendraient propriétaires de terres à demi-défrichées ou dans un état complet de culture, mais qui exigent quelques améliorations vu leur épuisement jusqu'à un certain degré.

Comme la direction d'un canton de colonisation, sous le contrôle d'une société de colonisation peut influer grandement sur l'œuvre de la colonisation, non-seulement au point de vue matériel, mais aussi au point de vue moral et religieux, il appartient à un prêtre d'en avoir la direction, car lui seul, ou le religieux, saura soutenir les colons dans les épreuves qui ne sauront cependant pas leur manquer, tout en exerçant parmi eux sa mission ou l'exercice de sa cure, apostolat de dévouement et d'entière abnégation pour ces colons qui ont tant besoin d'être encouragés jusqu'à ce qu'ils aient contribué, par leurs rudes labeurs, à l'établissement d'une nouvelle paroisse.

Cette direction d'un canton de colonisation enlève nécessairement de la part du colon, les appréhensions qui parfois pourraient résulter des écarts d'une bonne

gestion, et elle assure aux colons la distribution judicieuse des argents ou provisions.

Les sociétés de colonisation, outre la part d'octroi qu'elles recevraient de nos gouvernants pourraient utiliser les argents réalisés ou provisions aux besoins individuels des colons, avec la réserve au directeur de la colonisation de pouvoir en contrôler l'emploi de la manière la plus avantageuse pour le colon.

Nos colons canadiens peuvent certes accomplir des miracles d'énergie, mais rien n'empêche que nécessairement ils aient besoin de cet appui, par des avances qui leur seraient faites d'une main aussi libérale que prudente, pour que l'activité nécessaire à l'œuvre de la colonisation ne se relentisse pas.

Chaque canton devrait pouvoir compter parmi les colons un directeur de colonisation, pour diriger à la fois les travaux et distribuer au besoin les secours nécessaires. Ces travaux, dès le début du défrichement d'un canton de colonisation pourraient être faits en commun, afin que tous les lots soient défrichés simultanément, et qu'un lot non défriché ne soit pas une nuisance au colon qui aurait défriché le sien. Il en pourrait être de même des chemins de colonisation qui doivent suivre la même progression que les défrichements.

Ainsi, outre le choix à faire des colons, il y a à considérer leurs besoins urgents, l'organisation et les moyens de colonisation; l'importance de réaliser en argent un capital nécessaire pour donner aux colons une assistance indispensable à la mise en culture d'une portion limitée de terre accordée à chaque colon, pour le mettre à même d'avancer progressivement le défrichement de sa terre, l'obligeant à garder une certaine réserve en bois, dans une partie de la terre qui ne pourrait autrement être utilisée. Etablir en même temps les règlements et les annuités d'amortissement à faire supporter par chaque colon, afin de rentrer dans les avances particulières et exceptionnelles qui seraient faites pour l'installation et la mise en culture d'une terre.

L'ouverture des chemins doit être de toute nécessité non-seulement pour pénétrer dans la forêt, mais encore pour donner accès aux marchés; aussi, les appuis des gouvernements doivent tendre de ce côté, en les prenant à leur charge, et mettant ces travaux à l'entreprise. Les chemins de colonisation seraient faits ainsi à meilleur compte et sur un plan donné calculé suivant la disposition des terrains affectés à l'ouverture d'un chemin et dont le tracé pourrait être favorable à la majorité des colons.

Comme on le voit, les détails ne manquent pas pour favoriser l'œuvre de la colonisation, et les cercles agricoles y gagneraient en agitant souvent cette question dans leurs délibérations.

Amélioration des terres tourbeuses

Lorsqu'une ferme contient quelques terrains tourbeux, il est possible cultivateur d'en tirer parti en les améliorant.

D'ordinaire le cultivateur améliore une terre tourbeuse, en la débarrassant de l'excès d'eau qu'elle contient et qui lui est nuisible; en la labourant, afin d'exposer ses différentes couches, imparfaitement décomposées à l'action des agents atmosphériques; en y introduisant du sable calcaire, des engrais et autres substances qui aient la propriété de corriger leurs défauts, en détruisant les principes astringents qu'elle renferme, et en les transformant en substances propres à la nourriture des plantes. La chaux, le sable, les cendres et les phosphates sont employés avec succès pour atteindre ce but; en y cultivant des betteraves, des choux et autres plantes sarclées, afin de les débarrasser de leurs mauvaises herbes, en faisant usage d'un drainage après l'avoir desséchée.

Comment améliorer une terre argileuse

Pour changer en mieux les qualités des terres fortes ou argileuses, il faut les labourer profondément pour exposer leurs couches inférieures à l'action bienfaisante de l'air; les drainer, pour les débarrasser de leur excès d'humidité; y cultiver des betteraves et autres plantes racinées dont le développement et les travaux qu'elles exigent tendent à les diviser, à les ameublir et à détruire les mauvaises herbes, à les engraisser et à les amender. Pour engraisser ces sortes de terre, le cultivateur préfère les fumiers longs; pour les amender, il emploie la chaux à forte dose, la marne, le sable de mer, les curures des fossés, etc.

Quand ces terrains sont améliorés, il ne reste plus qu'à leur fournir de temps à autres les éléments nutritifs qui ont servi à la végétation des plantes récoltées, avec toujours une proportion en plus.

Le cultivateur qui vise toujours à une culture de plus en plus productive, fait en sorte que sa terre devienne de plus en plus meilleure sous le rapport de sa fertilité, et la dose d'engrais qu'il introduit

dans le sol est toujours supérieure à celle qui a été enlevée par les récoltes précédentes.

Conservation des fruits

Voici, d'après M. Du Breuil, les conditions dans lesquelles doit se trouver un bon fruitier :

1o. L'appartement destiné à la conservation des fruits doit avoir une température constamment égale de 8 à 10 degrés centigrades au-dessus de zéro ; plus élevée, la température favoriserait trop la fermentation, et au-dessous de zéro aucune fermentation ne se produit et la maturation des fruits reste complètement stationnaire.

2o. Il doit y avoir privation complète de l'action de la lumière.

3o. L'atmosphère du fruitier ne doit renfermer que la quantité d'oxygène rigoureusement nécessaire pour y pénétrer sans danger, et y conserver tout l'acide carbonique dégagé par les fruits.

4o. L'atmosphère du fruitier doit être plutôt sèche qu'humide. L'humidité étant une condition nécessaire à la fermentation dans les fruits ; elle diminue la résistance des tissus et favorise l'épanchement des liquides. Il est donc convenable d'éviter son accumulation dans le fruitier. Toutefois ce local ne doit pas être trop sec, car les fruits, perdant alors par leur surface une quantité notable de leurs fluides aqueux, se rideraient, se dessécheraient et ne mûriraient pas.

5o. Les fruits doivent être placés de telle sorte que la pression qu'ils exercent sur eux-mêmes puisse être diminuée autant que possible, car si cette pression diminuait, elle déterminerait la rupture des vaisseaux et des cellules vers les points où elle s'exerce. Il faut donc s'exempter d'empiler les fruits.

Le succès de la bonne conservation des fruits dépend non seulement de l'aménagement du fruitier, mais aussi de la manière dont ils ont été cueillis, du partage des fruits suivant leur variété et leur état de maturité, et autres soins que l'expérience et la pratique autorisent.

Plan de culture.

A l'égard de toute culture, le cultivateur entendu dans son métier, a toujours un but à atteindre au point de vue d'une culture économique et appropriée aux besoins généraux de l'exploitation de sa ferme et à la vente des produits agricoles et industriels qui en proviennent.

Pour atteindre ce but, le cultivateur ne se demande pas ce que lui coûtera les sacrifices et les dépenses qu'il aura à faire pour que ses travaux de culture lui rapportent profit ; l'achat d'un outillage agricole le plus complet et le plus perfectionné, de même que les grains et graines de choix pour ses semailles, sera le principal objet qu'il aura en vue, dut-il pour cela se priver de dépenses qui pourraient le mettre à la gêne quant à l'exploitation de sa ferme. Réussir dans tous ses travaux de culture, tel est son but. Dès le commencement de l'hiver, il prépare en conséquence son plan de culture pour la prochaine récolte, et calculé pour qu'elle soit faite avec le moins de frais possible, mais, à la fois abondante et lucrative, afin d'utiliser les profits réalisés à de nouvelles améliorations agricoles, car sa terre est une véritable caisse d'économie, une armoire toujours pourvue abondamment de provisions, qu'il devra à une culture bien entendue et faite avec le plus grand soin.

Avant d'entreprendre n'importe quelle culture, le premier point que ce cultivateur examine, est celui de se rendre compte des dispositions dans laquelle est sa terre au point de vue de sa production, et des récoltes que ses différents terrains nécessitent pour les améliorer davantage. Ces conditions essentielles, qui forment les bases principales d'une culture bien entendue, sont la qualité du sol, son plus ou moins degré d'humidité, son exposition à l'ombre, au soleil ou au grand air : toutes causes qui influent d'une manière plus ou moins grande sur la bonne ou la mauvaise végétation des différentes plantes, et que le cultivateur sait apprécier à leur valeur.

Toutes ces conditions existent, il est vrai, dans tous les terrains, mais à un plus ou moindre degré. Ce cultivateur sait, en outre, que partout la terre n'est pas semblable, et il adapte ces terrains ou il les améliore suivant le besoin des plantes qu'il veut y cultiver.

On dit généralement que la meilleure terre est celle qui renferme le plus d'éléments nutritifs solubles ; mais le cultivateur expérimenté sait que la meilleure terre est celle qui convient le mieux aux plantes qu'il cultive. Pour son plan de culture, l'expérience pratique et les résultats qu'il en obtient lui servent de guide. Quant à lui, il n'y a pas de mauvaises terres sur sa ferme, attendu qu'à part le sable mouvant, toutes se couvrent d'elles-mêmes d'une végétation quelconque, laquelle étant parfaitement appropriée à la qualité du sol, y deviendrait

luxuriante, avec certains soins de culture. Par contre, il lui a été possible de remarquer que dans les terres excellentes tels ou tels végétaux ne réussissent pas aussi bien qu'il était en droit de l'espérer, parce que tel ou tel élément manquait à cette terre ou s'y trouvait en excès, ou encore parce que la qualité du sol laisse seule à désirer.

En apparence, il ne suffit pas qu'une terre soit bonne, quant à sa composition; il faut encore qu'elle convienne sous d'autres rapports, et l'expérience pratique du cultivateur lui indique sûrement ce qu'il doit faire, comment il doit opérer.

Une règle à laquelle un cultivateur ne se départit point, dans son plan de culture, c'est de choisir les plantes à cultiver suivant la nature des terrains qu'il a à sa disposition. C'est ainsi que la culture sera rémunératrice.

L'expérience pratique du cultivateur lui permet de soumettre son plan de culture à toutes les autres conditions nécessaires à la végétation, tant sous le rapport de la température, de l'exposition du terrain, de son degré d'humidité, la chaleur, l'air et la lumière doivent y avoir accès à un plus ou moins grand degré.

Ecole et Station Expérimentale de Laiterie de Saint-Hyacinthe.—L'ouverture des Cours Réguliers d'Enseignement a été fixée au 19 Novembre 1894.

L'enseignement sera gratuit pour tous les membres de la Société d'Industrie Laitière de la province de Québec.

Il y aura 9 séries de cours réguliers, réservés aux fabricants ou aux jeunes gens ayant déjà une certaine expérience de la fabrication. Ces séries se tiendront :

1ère—Du 19 novembre au 1er Décembre,—élèves français fabricants.

2ème—du 10 décembre au 22 décembre,—élèves anglais fabricants.

3ème—du 7 janvier au 19 janvier,—élèves français fabricants.

4ème—du 21 janvier au 9 février,—candidats inspecteurs.

5ème—du 11 février au 23 février,—élèves français fabricants.

6ème—du 25 février au 16 mars,—candidats inspecteurs.

7ème—du 18 mars au 30 mars,—élèves anglais fabricants.

8ème—du 1er avril au 13 avril,—élèves français fabricants.

9ème—du 15 avril au 27 avril,—élèves français fabricants.

Pour tous autres renseignements on doit s'adresser à M. E. Castel, S. T. de l'Industrie Laitière, à Saint-Hyacinthe, P. Q.

Cours des apprentis.—A partir du 20 avril, il sera institué une ou plusieurs séries de *cours préparatoires*, destinés aux jeunes gens, qui se proposent de se placer comme apprentis dans les beurrieres ou les fromageries pendant la saison prochaine. Ces jeunes gens pourront après avoir passé l'été dans une fabrique, revenir l'hiver suivant terminer leurs cours à l'école.

Les fabriques qui désireraient avoir un aide ou apprenti, ayant suivi ce cours préparatoire, pourront se mettre en communication avec le Secrétaire de l'Ecole, qui enregistra leurs demandes ainsi que celles des apprentis-élèves.

Cours libres.—Les Fabricants, qui n'auront pu suivre un cours régulier, seront sur demande préalable admis à des cours libres de plus courte durée, qui auront lieu à partir du 20 avril jusqu'à l'ouverture de la saison de fabrication.

CHOSSES ET AUTRES

Les cercles agricoles et le perfectionnement de notre agriculture.—C'est par la discussion aux réunions des cercles agricoles, et par des conférences sur l'agriculture que les cultivateurs s'intéressent au perfectionnement de notre agriculture d'une manière pratique, et qu'il sera aussi donné aux cultivateurs d'assister de temps à autre aux splendides conventions des cercles agricoles. A ces conventions, il y aura toujours de nouvelles améliorations agricoles à réaliser, car en les signalant à l'attention des cultivateurs, ces améliorations seront tôt ou tard mises en pratique.

Nous ne sommes plus au temps où l'agriculture était indifférente à un trop grand nombre de cultivateurs en fait d'innovations; aujourd'hui elle parle avec autorité, ayant conquis l'attention générale des cultivateurs; tous les jours par leurs écrits, concourent à faire triompher la plus importante des industries.

Le grand travail de propagation en faveur de la colonisation et de l'agriculture, qui prend une si haute importance, est une œuvre éminemment utile à laquelle tous les véritables amis de l'agriculture doivent rendre hommage et favoriser dans la mesure de leurs moyens.

Les réunions des cercles agricoles, les conférences et les conventions agricoles sont donc très utiles, et elles peuvent produire que d'excellents résultats; les cultivateurs y entendront toujours d'excellents conseils, et les ouvriers de fermes y recevront de précieux encouragements qui exciteront chez eux une salutaire émulation tout à l'avantage de l'agriculture.

Les succès en agriculture. — Si les cultivateurs ne disent pas au premier venu comment se soldent leurs comptes à la fin de l'année, pour celui qui observe il lui est toujours possible de voir le beau côté de l'agriculture, parce qu'il n'y a chez elle ni secrets, ni mystères. Les cultivateurs travaillent au grand jour, et le fruit de leurs travaux indique soit l'aisance, soit la médiocrité dans les récoltes, toujours en proportion des soins accordés à la culture. Il n'y a généralement entre les cultivateurs d'autre rivalité que celle de bien faire, d'être utiles à tous et de ne jamais nuire à personne : le contraire est l'exception. L'entrée d'aucune ferme bien tenue n'est jamais interdite à celui qui veut profiter d'expériences nouvelles mises en pratique et se rendre compte par lui-même des résultats obtenus ; c'est là qu'il pourra établir une comparaison entre les différents modes de culture en pratique dans les fermes les mieux tenues et qui ont eu l'avantage d'être inscrites au mérite agricole.

English Spavin Liniment. — Fait disparaître les tumeurs dures ou calleuses, provenant d'accidents chez les chevaux, vessigons, gourmes, suros, entorses, gonflement de la gorge, toux, etc. L'usage d'une bouteille de ce médicament épargne \$50.

South American Nervine. — Voici ce que Rebecca Wilkinson de Brownvalley, Ind., dit : Malade pendant trois ans de maladies de nerfs, faiblesse d'estomac, dyspepsie et indigestion, après avoir essayé toutes espèces de remèdes j'achetai une bouteille de "South American Nervine" qui m'a valu par son usage \$50 d'autres médicaments. C'est le meilleur remède à utiliser. Pour vous en convaincre faites l'essai d'une bouteille.

Rhumatisme guéri en un jour. — Le "South American Rheumatic Cure" guérit le rhumatisme et la névralgie dans un ou trois jours. Son action sur le système est remarquable et mystérieux ; il enlève toujours la racine du mal qui disparaît immédiatement. La première dose produit un grand soulagement. — Prix 75 cts.

En vente ici chez M. L. A. Paquet.

RECETTE

Ventilation, d'une laiterie ou d'une cave.

L'objet principal de cette ventilation doit être d'entretenir l'air froid et sec, parce que trop souvent la chaleur et l'humidité s'y font sentir. Une laiterie ou une cave constamment froide, ne devrait jamais être aérée, à moins que l'air du dehors fut plus froid que celui de l'intérieur de la cave ou de la laiterie.

Lorsqu'une cave est aérée dans le jour, par un temps chaud, l'air pénètre à l'intérieur et il adoucit sensiblement la température de la cave de manière à y amener la rosée sur tous les murs et de là l'humidité du sol de la cave. Dans cette condition, il est nécessaire d'ouvrir les châssis et les soupiraux le soir seulement et pendant toute la nuit, afin d'y introduire de nouveau l'air froid, et les renfermer le matin pour répéter cette opération la nuit suivante et cela jusqu'à ce que l'humidité ne se fasse plus sentir.

Il faudrait, en outre, dans le même temps, placer dans une boîte de quelques pouces de hauteur, un quart de minot de chaux non éteinte, qui absorberait l'humidité qu'il y a encore dans la cave. Cette quantité de chaux peut absorber trois pintes d'eau, quantité suffisante d'eau pour entretenir et propager davantage l'humidité dans une cave. Cette chaux produirait le même effet dans une laiterie d'ordinaire humide, même pendant les plus fortes chaleurs de l'été.

CANADA, } Municipalité de la
PROVINCE DE QUÉBEC } Paroisse de la
Comté et district de Kamouraska } Rivière-Quelle

A une session spéciale du Conseil Municipal de la Paroisse de la Rivière-Quelle, convoquée par tous les membres du Conseil, et tenue en la salle publique, lieu ordinaire des séances du Conseil, le huitième jour d'octobre mil huit cent quatre vingt quatorze, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle sont présents, tous les membres du Conseil savoir : M. le maire Dominique Lévêque et MM. les Conseillers : J. Bte Hudon dit Beaulieu, Clément Deschênes, J. Bte Gagnon, Joseph Lévêque, Joseph Ouellet et Alphonse Gagnon, formant un quorum sous la présidence de M. le Maire. Il est unanimement ordonné et statué par règlement du Conseil comme suit :

Règlement pour autoriser un emprunt à long terme

Attendu, que depuis le 7 novembre 1873, date du dernier rôle de perception municipal, avec le consentement plusieurs fois donné par la paroisse, et pour entr'autres raisons, la reconstruction de l'église, sacristie et presbytère etc alors prochaine, aucun rôle de perception n'a été imposé dans cette municipalité, et que les dépenses du gouvernement municipal, comprenant, outre les dépenses locales ordinaires : l'entretien de la route du quai par entreprises en argent, la contribution aux fonds de bâtisses et de jurés du District, la contribution annuelle au Conseil de Comté, la reconstruction et l'entretien de certains ponts et chemins, le maintien du bureau d'hygiène, comprenant la vaccination des enfants de la municipalité, la répartition générale de toutes les routes, l'intérêt sur les emprunts etc, etc, ont été soldées au moyen d'emprunts autorisés par le Conseil, à différentes dates ;

Attendu que le montant de toutes ces dépenses, forme une dette flottante de six mille piastres (\$6000) en chiffres ronds, sauf assurément s'il y a lieu, mais dont la très grande partie a été admise et reconnue par le Conseil au moyen de billets promissoires, et qu'il est urgent et dans l'intérêt de la bonne administration et du bon fonctionnement de cette corporation, que cette dette soit constatée, liquidée et consolidée ;

Attendu que d'après les termes et conditions de prêts du Crédit Foncier Franco-Canadien, une somme de \$6000, peut être éteinte, en capital et intérêts, en 30 ans, au moyen d'une annuité, de \$6, 89,100 par \$100, soit \$413, 40,100 pour le tout, payable la moitié le premier de Juin et l'autre moitié le 1er Décembre chaque année, avec privilège de payer par anticipation, tout ou partie de la somme non alors amortie, en payant 3 mois d'intérêt sur le montant ainsi payé par anticipation ;

Attendu qu'un emprunt dans ces conditions serait plus avantageux et moins onéreux pour les contribuables, que la perception de cette somme en un ou même en plusieurs versements.

- 10 Le Conseil Municipal de la paroisse de la Rivière-Quelle est par le présent autorisé à emprunter du Crédit Foncier Franco-Canadien, et à son défaut, de toute personne ou Corporation, une somme de six mille piastres (\$6000) courant, remboursable et rachetable, capital et intérêts, en trente (30) ans, par annuités n'excédant pas six piastres et

quatre vingt neuf centins (\$6 89/100) par cent (\$100), soit quatre cent treize piastres et quarante centins annuellement (\$413.40) payable moitié le 1er Juin et l'autre moitié le 1er Décembre chaque année, en se réservant le droit de rembourser par anticipation, toute ou partie de la dite somme non alors amortie, sur paiement de trois mois (3) d'intérêt sur le montant ainsi payé par anticipation, aux autres conditions ordinaires de cette classe de prêts ;

20. Le montant de cet emprunt, sera exclusivement employé sous la direction du Conseil, au paiement des dettes existantes, mais le surplus, s'il y en a, après paiement des frais du dit emprunt et de l'adoption et mise en force du présent règlement, fera partie des frais généraux de la Corporation ;

30. Pour payer les dites annuités, c'est-à-dire pour rembourser le montant de l'emprunt en capital et intérêts, il est par le présent imposé sur tous les biens fonds imposables de la Municipalité de la Paroisse de la Rivière-Ouelle, une taxe annuelle pendant trente (30) ans, de quatre cent treize piastres et quarante centins (\$413 40/100).

40. La répartition des deniers à prélever pour payer les intérêts et le fond d'amortissement, c'est-à-dire, les dites annuités, sera basée sur le rôle d'évaluation en force dans cette Municipalité lors de telle répartition, qui sera faite payable le premier Novembre chaque année, à commencer le premier novembre qui suivra la réalisation de l'emprunt.

(Signé) "DOMINIQUE LEVESQUE, Maire"

[L. S.] LOUIS DESCHENES, Secrétaire-Trésorier.
Vraie copie du règlement original.

LOUIS DESCHENES,
Secrétaire-Trésorier.

Je soussigné, Louis Deschenes, Secrétaire-trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de la Rivière-Ouelle, certifie que la copie ci-dessus du règlement publié, est une copie conforme du Règlement passé par le Conseil de cette Municipalité le 8 octobre courant.

En foi de quoi mon seing et le sceau du dit Conseil en triplicata, à la Rivière-Ouelle susdite ce
[L. S.] 8 octobre 1894.

LOUIS DESCHENES,
Secrétaire-Trésorier.

CANADA, } Municipalité de la
PROVINCE DE QUEBEC } paroisse de la
Comté et district de Kamouraska } RIVIERE-OUELLE

À tous les propriétaires de bien fonds imposables de la Municipalité de la Paroisse de la Rivière-Ouelle.

AVIS PUBLIC,

Est par les présentes donné, par moi soussigné, Louis Deschènes, Secrétaire-Trésorier :

10. Que le Conseil de cette Municipalité, a le 8 octobre courant passé le règlement ci-dessus ;

20. Qu'en obéissance à une résolution du dit Conseil aussi passé le 8 octobre courant, je convoque tous les propriétaires de bien fonds imposables de cette Municipalité, en assemblée publique, à la salle publique, lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi le cinquième jour de Novembre prochain, à dix

heures de l'avant-midi, pour approuver ou désapprouver le dit règlement, et qu'un poll à cet effet y sera tenu suivant la loi.

L. S. Donné sous mon seing et le sceau du dit Conseil à la Rivière-Ouelle susdite ce huitième jour d'octobre 1894.

(Signé) Louis Deschènes, Secrétaire-Trésorier.

Vraie copie de l'avis original.

LOUIS DESCHENES
Secrétaire-Trésorier.

La Cottolene

GRAISSE DE CUISINE.

Un jour de marché, sur la place,
De la foule fendant la masse,
Chez l'épicier le micux achalandé
Une dame entre l'air affairé
Et lui dit épuisée, hors d'haleine:
"Avez-vous de la COTTOLENE?"

Notre marchand tout interdit
Tout d'abord rien ne répondit
Quel était donc, réponse vaine,
L'article nommé "COTTOLENE."

Il répond enfin : "Ma foi non,
J'en ignore même le nom
La composition, l'apparence :
Ah ! pardonnez mon ignorance."

"Si du progrès vous étiez un fervent,
Vous empocheriez mon argent,
Car la COTTOLENE, il faut vous l'ap-
prendre,

Est un bon produit que tous devraient
vendre
C'est délicieux, exquis et doux,
Et certes de bien loin dépasse le
saindoux

Par sa composition pure et saine.
Pour la cuisine, ayez la COTTOLENE!"

Comme lestement la dame partait,
L'épicier pensif, au commis disait :
"Commandez, la semaine prochaine,
Douze caisses de COTTOLENE."

Demandez-en à votre épicier.

N. K. Fairbank et Cie.

Rues Wellington et Anne,
MONTREAL.

Flynn & Dionne, AVOCATS

L'honorable E. J. FLYNN, | J. A. DIONNE,
C. R., L. L. D. | L. L. L.

56 rue St-Pierre, Québec
(Bâtisse de la Banque Union)